

L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Alors que les tensions sociales restent vives, le gouvernement a lancé cette semaine une initiative symbolique pour lutter contre le phénomène dit « No Kids », qui désigne la tendance croissante de certains lieux publics à exclure les enfants. Sarah El Haïry, Haute-commissaire à l'Enfance, a dévoilé un autocollant « Pro Kids », destiné aux commerces et établissements qui souhaitent affirmer qu'ils accueillent volontiers les familles. Ce geste, salué par plusieurs organisations familiales, entend réaffirmer la place des enfants dans l'espace public. Il s'inscrit dans une démarche plus large de revalorisation de l'enfance comme richesse humaine et sociale, face à une société de plus en plus marquée par l'individualisme et la dénatalité.

Dans le cadre de la préparation du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2026, le gouvernement envisage plusieurs pistes pour contenir les dépenses. Parmi elles, une réforme de la prise en charge des affections de longue durée (ALD), qui concernent aujourd'hui près de 12 millions de Français. L'objectif serait de recentrer les exonérations sur les patients les plus fragiles et de renforcer la prévention. Cette annonce suscite déjà des inquiétudes, notamment parmi les associations de patients, qui redoutent une réduction de leurs droits. Le gouvernement souhaite également clarifier les aides fiscales accordées pour l'emploi à domicile, sans remettre en cause l'avantage fiscal existant, après avoir envisagé de le plafonner. Ce rétropédalage témoigne de la sensibilité du sujet dans un contexte où de nombreuses familles dépendent de ces dispositifs pour organiser leur quotidien.

Ces signaux, à la fois sociaux et budgétaires, indiquent que la majorité cherche à se repositionner sur le terrain de la solidarité, sans pour autant engager de moyens nouveaux significatifs, dans un cadre budgétaire de plus en plus contraint. Le débat autour du prochain PLFSS s'annonce donc particulièrement tendu, à la croisée des enjeux financiers, sanitaires et familiaux.

PPL VISANT À ACCORDER LE VERSEMENT DES ALLOCATIONS FAMILIALES DÈS LE PREMIER ENFANT

Le jeudi 5 juin, les députés ont adopté en première lecture, à une large majorité (103 voix pour, 17 contre, 5 abstentions), la proposition de loi visant à attribuer les allocations familiales dès le premier enfant, alors qu'elles étaient jusqu'ici réservées aux familles à partir de deux enfants. Ce texte, soutenu notamment par les groupes PS, LFI, LR, RN, UDR et EELV, vise à adapter la politique familiale aux évolutions sociales, en particulier à l'augmentation du nombre de familles avec un seul enfant.

L'article 1^{er} modifie l'article L. 521-1 du Code de la sécurité sociale pour rendre ce versement effectif dès le premier enfant. Il n'a pas été modifié lors de l'examen en séance publique.

L'article 1^{er} bis prévoit la remise par le Gouvernement d'un rapport dans les six mois suivant la promulgation, évaluant l'opportunité d'une réforme globale du système des allocations familiales dans un objectif d'universalisation, sans réduction de leur montant, et identifiant les pistes de financement (notamment la fin de la réduction des cotisations pour les hauts salaires ou la réforme du quotient familial).

Deux amendements du député Antoine Vermorel-Marques (PS) ont été adoptés pour élargir ce rapport aux évolutions sociétales et aux enjeux de natalité, et pour s'appuyer sur les travaux de l'Insee et de la Cour des comptes.

L'article 1^{er} ter introduit un autre rapport du Gouvernement, cette fois spécifiquement centré sur l'impact de cette réforme sur les familles monoparentales, en lien avec leur pouvoir d'achat et leur situation financière.

Cette réforme marque un infléchissement symbolique et pratique de la politique familiale française, jusqu'ici focalisée sur le « deuxième enfant », vers une logique de soutien universel à la parentalité dès la première naissance. Elle traduit aussi une prise de conscience de l'enjeu démographique.

PPL VISANT À PROTÉGER LES PERSONNES ENGAGÉES DANS UN PROJET PARENTAL DES DISCRIMINATIONS AU TRAVAIL

Adoptée à l'Assemblée nationale le 5 mai dernier à l'unanimité, la proposition de loi de la députée Prisca Thevenot (Renaissance) a été adoptée sans modification le mardi 10 juin par la commission des Affaires sociales du Sénat. Elle sera examinée en séance publique le jeudi 19 juin.

Le texte modifie l'article 1^{er} de la loi du 27 mai 2008 pour y intégrer le « projet parental » comme motif prohibé de discrimination, au même titre que la famille. Il vise à mieux protéger les salariés engagés dans des parcours de PMA ou d'adoption.

Un second article, introduit par amendement, adapte le Code du travail pour garantir aux salariés et agentes publiques des autorisations d'absence lors de leurs parcours médicaux (PMA, adoption).

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Temps partiel pour les parents d'enfants handicapés au-delà de 20 ans

La députée Véronique Besse (Divers droite, Vendée) alerte sur une situation administrative injuste : le droit au temps partiel pour les

parents accompagnant un enfant handicapé cesse automatiquement à l'âge de 20 ans. Or, les besoins d'accompagnement demeurent souvent aussi impératifs après cet âge. Elle demande une révision du cadre juridique pour que ces parents puissent continuer à exercer leur activité professionnelle sans renoncer à leur rôle d'aidant.

Fiscalisation des pensions alimentaires

Le sénateur Laurent Burgoa (LR, Gard) dénonce l'iniquité fiscale du traitement des pensions alimentaires : elles sont imposables pour le parent qui les reçoit (souvent des femmes seules) et déductibles pour le parent qui les verse. Il propose une neutralisation fiscale, qui permettrait d'alléger la charge pesant sur les familles monoparentales. Le ministre des Finances répond en invoquant les principes d'égalité devant l'impôt et d'absence de cumul d'avantages.

Reconnaissance des personnes transgenres

Le député Gérard Leseul (PS, Seine-Maritime) s'inquiète de la stigmatisation sociale et des discriminations dont sont victimes les personnes transgenres, en particulier dans la rue ou au travail. Il demande au Gouvernement ce qu'il envisage pour améliorer leur accompagnement psychologique, social et professionnel. La réponse du ministère est en attente.

Lancement du label «Le choix des familles» par le Haut Commissaire à l'Enfance

Le 11 juin, Sarah El Haïry, haute-commissaire à l'Enfance, a lancé le label « Le choix des familles » pour identifier et valoriser les lieux publics accueillants pour les enfants (musées, restaurants, hôtels...). Ce label participatif sera attribué via une plateforme ouverte aux familles dès le 5 juillet. Il répond à la montée du phénomène «no kids» en réaffirmant la place de l'enfant dans l'espace public. Les critères sont simples : aménagements spécifiques, personnel bienveillant, événements pour enfants, etc.

PPL PS pour un nouveau congé parental

Trois députés socialistes (Santiago, Vallaud, Garot) ont déposé le 10 juin une proposition de loi pour refondre le congé parental. Elle prévoit un congé de 12 mois maximum, indemnisé à hauteur de 70 % du salaire brut (plafonné), librement partageable entre les parents, avec garantie de réintégration professionnelle. L'objectif est de mieux soutenir les jeunes enfants, renforcer le lien parental, réduire les inégalités et diminuer le recours aux modes de garde dès les premiers mois. ■

AGENDA PARLEMENTAIRE (1/2)

→ PPL contre les discriminations liées au projet parental

Déposée le 15 octobre 2024 par la députée Prisca Thevenot (Renaissance, Hauts-de-Seine), cette proposition de loi a été adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale le 5 mai 2025.

- Examen en commission des Affaires sociales au Sénat : mardi 10 juin à 16h
- Discussion en séance publique au Sénat : jeudi 19 juin à 18h

→ Débat thématique sur la protection de l'enfance

Un débat sans vote se tiendra à l'Assemblée nationale sur le thème : « Les politiques publiques de protection de l'enfance ».

- Jeudi 12 juin à 17h

→ Auditions sur la fin de vie au Sénat

La commission des Affaires sociales poursuit ses travaux préparatoires à l'examen du texte sur l'aide à mourir.

- Audition de Jean Leonetti (ancien député UMP/LR) : jeudi 12 juin à 10h30
- Audition d'Alain Claeys (ancien député PS) : mardi 24 juin à 16h

→ PPL Ciotti sur la relance nataliste

La proposition de loi déposée le 13 mai par le député Éric Ciotti vise à réaffirmer la politique familiale comme priorité nationale.

- Examen en commission des Affaires sociales : mercredi 18 juin à 9h30
- Discussion en séance publique : jeudi 26 juin à 15h

AGENDA PARLEMENTAIRE (2/2)

→ **Proposition de résolution pour un féminisme universel**

La résolution portée par la députée Emmanuelle Hoffmann (Renaissance, Paris) sera examinée en commission.

→ Commission des affaires européennes : mardi 24 juin à 16h30